

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 17 mars 2017</b>	<b>N° 2017-162</b>

Convocation du 10 mars 2017

Aujourd'hui vendredi 17 mars 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOL, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain SILVESTRE à Mme Maribel BERNARD  
Mme Elisabeth TOUTON à M. Pierre LOTHAIRE  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT  
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE  
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH  
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Brigitte COLLET  
M. Marik FETOUH à M. Philippe FRAILE MARTIN  
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Anne WALRYCK  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Erick AOUIZERATE  
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h22  
M. Arnaud DELLU à M. Serge TOURNERIE à partir de 10h30  
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 11h50  
M. Jacques GUICHOUX à M. Michel VERNEJOL à partir de 11h15  
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 10h45  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h15  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00  
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE à partir de 12h20  
Mme Anne BREZILLON à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h15  
M. Nicolas BRUGERE à M. Daniel HICKEL à partir de 10h30  
Mme Emmanuelle CUNY à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h48  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h53  
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 11h45  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h40  
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h00  
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45  
Mme Emile MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h40

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Franck JOANDET à partir de 12h40, M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h40

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 17 mars 2017</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale Valorisation du territoire <b>Direction de la nature</b>	<b>N° 2017-162</b>

---

**Ambarès et Lagrave - Etude d'aménagement d'une zone de baignade au plan d'eau de "La Blanche" -  
Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1 – Situation du plan d'eau de La Blanche**

Le plan d'eau de « La Blanche » est situé sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave, entre la voie rapide Bassens–Ambès et l'avenue du Roy (parcelles cadastrales : BZ 248, BZ 74, BY 28, et BY29). Cet espace est constitué d'anciennes gravières.

**2 – Contenu de l'étude pour l'aménagement d'une zone de baignade**

Cette étude a pour but d'examiner les opportunités d'aménagement d'une zone de baignade sur le plan d'eau de « La Blanche » à Ambarès-et-Lagrave. Cet aménagement s'inscrit dans un projet plus vaste de mise en valeur du site.

Cette étude comprend deux parties :

- élaboration d'un profil de baignade ;
- propositions d'aménagements compatibles avec les obligations réglementaires qui s'appliquent au site (loi sur l'eau, etc.).

En effet, il existe différents types de profils de baignade, du plus simple au plus complexe, au regard du risque de pollutions. Dans le cadre de la première partie de cette étude, l'élaboration de ce profil de baignade consiste donc à identifier les sources potentielles de pollutions qui seraient susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade. Dans le cas où un risque de pollutions serait identifié, l'étude doit définir les mesures de gestion à mettre en œuvre afin d'assurer la protection sanitaire de la population, ainsi que les actions visant à supprimer l'origine de ces pollutions.

Les propositions d'aménagement (second volet de l'étude) devront définir des pistes concrètes pour l'aménagement d'une zone de baignade (plage, fond de baignade, poste de secours, sanitaires/douches, stationnement, poubelles, etc.). Elles pourront également enrichir le projet initial au regard des besoins identifiés, des perspectives de développement, et des possibilités financières de la commune. Ces propositions tiendront compte :

- des mesures de gestion des sources de pollutions préconisées dans le profil de baignade ;

- des contraintes réglementaires qui s'appliquent au site ;
- de la fréquentation du site ainsi que de ses usages, existants et à développer.

### 3 – Budget prévisionnel de l'action pour 2017

Par courrier du 12 juillet 2016, la commune d'Ambarès et Lagrave sollicite l'aide financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 7 500 €, ce qui représente 39,48 % du budget prévisionnel d'un montant total de 18 995,43 € HT.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET PREVISIONNEL (€ H.T.)				
DEPENSES	Montant	RECETTES	%	Montant
Etude d'aménagement d'une zone de baignade	18 995,43	Bordeaux Métropole	39,48	7 500,00
		commune d'Ambarès et Lagrave	60,52	11 495,43
Total dépenses	18 995,43	Total recettes	100	18 995,43

Cette action est inscrite au contrat de codéveloppement 2015-2017 conclu avec Bordeaux Métropole et figure dans la fiche action n° C030030012-33 « étude de valorisation du plan d'eau de La Blanche ».

Cette demande de subvention fait partie des natures d'opérations pouvant être financées au titre du dispositif d'aide financière des projets nature validé par délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique après la production du budget définitif acquitté par la commune d'Ambarès et Lagrave.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5215-26,

**VU** la délibération du Conseil municipal de la commune d'Ambarès et Lagrave en date du 12 juillet 2016,

**VU** la délibération métropolitaine n° 2015/0332 du 26 juin 2015 relative à la présentation des contrats de co-développement 2015-2017 (fiche action n° C030030012-33),

**VU** le dossier de demande d'aide du 30 novembre 2016 présenté par la commune d'Ambarès et Lagrave.

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet a pour finalité la valorisation des espaces naturels et, à ce titre, est d'intérêt métropolitain.

### **DÉCIDE**

**Article 1** : une subvention d'un montant de 7 500 € est attribuée à la commune d'Ambarès et Lagrave au titre de l'étude d'aménagement d'une zone de baignade au plan d'eau de « La Blanche ».

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

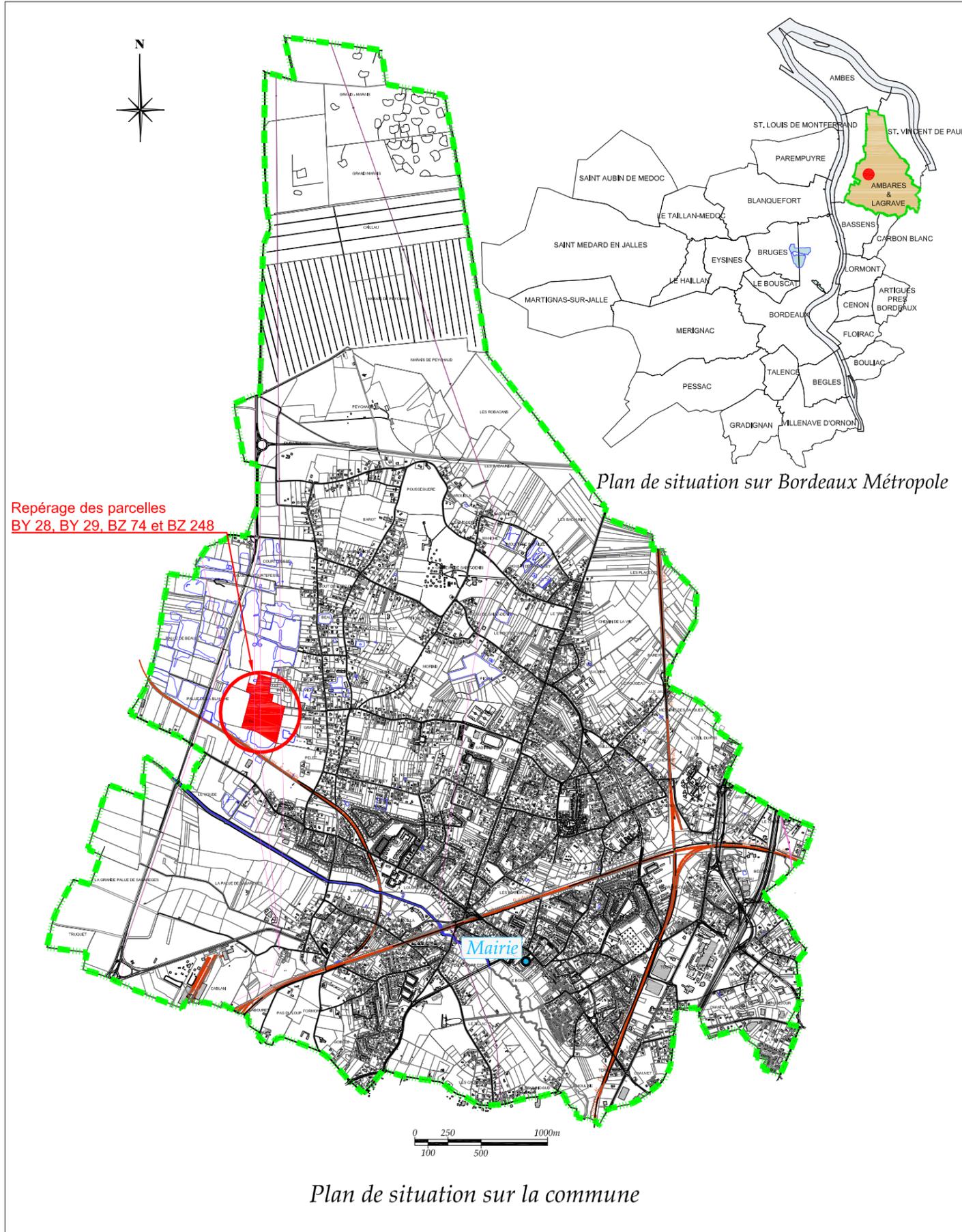
**Article 3** : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2017, au chapitre 204, article 2041411, fonction 76

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 17 mars 2017

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>30 MARS 2017</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>30 MARS 2017</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH</p>
---	---

Plan de situation



Plan de masse

